

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 482

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« – Le *e* du même 2° est abrogé ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à exonérer les transports interrégionaux en avion, train ou bus de passe vaccinal et de passe sanitaire.

Cette disposition porte atteinte de manière disproportionnée à la liberté d'aller et venir sans utilité sur le plan sanitaire.